



REGLEMENT FINANCIER COLLEGE, LYCEE, INTERNAT

TARIFS 2025-2026

CONTRIBUTIONS	COLLEGE	LYCEE	INTERNAT		
			Collège	Lycée	Hébergé
Frais d'inscription	35 €				
Acompte inscription / Réinscription	150 € <i>Déduits de la facture annuelle</i>		200 € <i>Déduits de la facture annuelle</i>		
Cauton inscription / Réinscription	100 €		300 €		
Contribution des Familles	1 999 €	2 050 €	1 999 €	2 050 €	
Cout internat			4 352 €	4 313 €	4 580 €
Cotisation APEL (1 par foyer)	32 €				
Frais de restauration	8,50€/repas L'inscription au service de restauration doit être effectuée au plus tard 24 heures avant le jour souhaité sur l'application EcoleDirecte.				

*Nous vous informons que toute année scolaire commencée est due.

Quelques précisions :

➤ Facturation et paiements

- Facture annuelle émise le 1er septembre 2025.
- Paiement échelonné (de septembre à juin)
- Modes de paiement :

Prélèvements Automatique	Virement bancaire	Chèque	Paiement en ligne	Espèce (Sur RDV)
--------------------------	-------------------	--------	-------------------	------------------

- Réduction contribution des familles :

1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
0	5%	10%	15%

- Retard et impayés de paiement :

- Impayé au 31 janvier 2026 = non-réinscription.
- Impayé au 30 juin 2026 = dossier transmis à un cabinet de recouvrement (les sommes restantes dus sont majorées de 20% au titre des frais de recouvrement).
- 2° rejet de prélèvement = paiement obligatoire en ligne.
- Les frais de rejet de prélèvement de 8€ vous seront refacturés.

➤ Autres précisions

- Certaines activités et fournitures peuvent être proposées en supplément (sorties, voyages, fournitures scolaires spécifiques).
- Le prix de la scolarité comprend les fournitures scolaires, la location du casier et l'assurance scolaire
- Cotisation APEL : L'APEL a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement et soutient financièrement des actions culturelles et éducatives. L'adhésion étant facultative, les parents ne souhaitant pas adhérer doivent le faire savoir par courrier adressé à la comptabilité des familles, au plus tard le 17 octobre 2025. Aucune régularisation ne sera faite après cette date.

Prestations particulières, périscolaires et accessoires

<u>Kit de rentrée :</u> - Un sweat et un t-shirt de l'établissement (porté obligatoirement tous les jeudi) - Obligatoire pour tous les nouveaux élèves et élèves de seconde) .	35€
<u>Association sportive :</u> - Inscription en début d'année - Toute inscription est définitive	230€
<u>Etudes surveillées :</u> - Uniquement pour les collégiens - Inscription en début d'année	245€
<u>Remplacement Carnet de correspondance ou Carte scolaire</u>	10€
<u>Perte de livres scolaires</u> (Paiement déduit de la caution)	Prix d'achat du livre